

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/vp U 64F° 335
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.214/s.378
Annexe : 1 dossier

Mesdames,

Objet : UCCLE. Rue Victor Allard, 44.
Extension et transformation du garage de l'habitation en une maison avec bureau.

En réponse à votre lettre du 5 octobre 2005, en référence, reçue le 6 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 octobre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La parcelle concernée par le projet se situe partiellement dans la zone de protection de la propriété Raspail. Le garage à transformer, à l'arrière de la parcelle, est toutefois situé en dehors de la zone. La CRMS ne s'oppose pas à la construction de cette nouvelle habitation à l'emplacement du garage car elle améliore la lisibilité du tissu urbain et permet un raccord satisfaisant au pignon mitoyen aveugle.

De facture contemporaine, la construction affiche un parti franc qu'il n'est pas nécessaire d'accentuer par la mise en retrait de la porte d'entrée. La Commission demande donc de l'aligner à la voirie, conformément aux règles urbanistiques en vigueur, afin de donner une base plus homogène à la construction.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.